



Questionnaire FCPE – Municipales 2026

Réponse du collectif Tous ensemble pour Houilles mené par Romain Bertrand

Question 1

Qu'est-ce que le sujet de l'éducation vous évoque ? Comment décririez-vous votre attachement aux écoles publiques de la ville ?

Réponse :

L'éducation représente, pour nous, le socle républicain de l'égalité des chances et de l'émancipation individuelle.

Notre attachement aux écoles publiques de Houilles est concret et ancien, nourri par notre engagement local. Notre Tête de liste, Romain Bertrand, a été dans ses écoles en tant qu'élève : Francis Julliand et Maurice Velter.

Question 2

Quelle place donnerez-vous à l'Éducation durant votre mandat ?

Réponse :

L'Éducation sera l'un des trois axes prioritaires du mandat. La première étape va consister à recenser et planifier les urgences. Nous avons déjà une liste que l'on doit confronter avec la réalité du terrain et surtout les enjeux budgétaires. Toutefois, il y a des éléments du quotidien sur lesquelles on s'engagera à agir rapidement pour le bien-être des enfants (mobilier scolaire, maintenance du matériel, les toilettes etc.)

Nous privilégions une approche fondée sur la concertation, la responsabilité budgétaire, l'égalité des chances et l'amélioration concrète du cadre de vie des élèves. Chaque action sera planifiée, évaluée et menée en lien étroit avec les parents, les équipes éducatives et l'Éducation nationale.

Question 3

Qui seront vos interlocuteurs pour les fédérations de parents d'élèves ?

Réponse :

Un ou plusieurs agents, en fonction de l'affluence, sera dédié dans le cadre du guichet unique.

Si les Ovillois nous accordent leur confiance c'est Estelle Bally qui sera l'adjointe sur le scolaire et le périscolaire.

Installée à Houilles depuis 2018, Estelle Bally est mariée et maman d'une adolescente. Forte de quinze années d'expérience comme assistante sociale, notamment à l'Aide sociale à l'enfance et à l'hôpital Necker – Enfants malades, elle connaît parfaitement les enjeux liés à l'enfance, à la scolarité et à l'accompagnement des familles.



Aujourd'hui entrepreneure locale, créatrice textile et animatrice d'ateliers de couture, elle place la pédagogie, la transmission et le travail en partenariat au cœur de son action. Son parcours conjugue sens de l'humain, rigueur institutionnelle et créativité.

Des qualités essentielles pour porter une délégation municipale tournée vers l'éducation, la jeunesse et le soutien aux familles, avec pragmatisme et engagement.

Question 4

Quelles sont vos 3 priorités pour l'éducation, la restauration scolaire et les temps périscolaires ?

Réponse :

Nos trois priorités : rénovation thermique des écoles, professionnalisation du personnel périscolaire, sécurisation des abords et amélioration du climat scolaire.

La rénovation thermique et l'adaptation climatique des écoles

Face aux épisodes de fortes chaleurs de plus en plus fréquents et aux exigences du décret tertiaire, nous ferons de la rénovation énergétique des 15 écoles publiques une priorité du mandat. Cela passera par :

- L'isolation thermique des bâtiments (toitures, façades, menuiseries)
- L'amélioration du confort d'été (protections solaires, ventilation, végétalisation)
- Le suivi des températures dans les classes
- La désimperméabilisation et la transformation progressive des cours en **cours oasis**
- L'installation de dispositifs sobres et durables (panneaux solaires lorsque cela est pertinent)

Au-delà des économies d'énergie, il s'agit avant tout de garantir aux enfants et aux équipes éducatives un environnement d'apprentissage sain, confortable et adapté aux enjeux climatiques.

La professionnalisation et la stabilisation du périscolaire

Le temps périscolaire est un temps éducatif à part entière. Nous voulons en renforcer la qualité en :

- Stabilisant les équipes pour assurer une continuité éducative
- Développant un plan de formation continue (gestion de groupe, inclusion, prévention des conflits, TND...)
- Améliorant la lisibilité des équipes auprès des familles
- Revalorisant les conditions d'exercice et la reconnaissance professionnelle



Nous visons également l'objectif d'une ATSEM par classe en maternelle, complété par des ATSEM volantes pour garantir une présence effective. Un périscolaire structuré et reconnu contribue directement à la sérénité des enfants et des familles.

La sécurisation des abords et l'amélioration du climat scolaire

La sécurité des enfants est non négociable. Nous mettrons en œuvre :

- Un plan « rue aux écoles » avec fermeture temporaire de certaines rues aux heures d'entrée et de sortie
- Une présence renforcée (agent de police municipale ou agents municipaux) aux abords des établissements
- L'amélioration des traversées piétonnes et des mobilités douces
- Des dispositifs de prévention du harcèlement (boîtes de signalisation dites « papillon », référent identifié)
- Un travail partenarial avec l'Éducation nationale et les parents sur le climat scolaire

L'objectif est double : garantir la sécurité physique des élèves et favoriser un environnement relationnel apaisé, respectueux et inclusif.

Question 5

Quelles propositions pour développer qualitativement les temps périscolaires ?

Réponse :

Nous souhaitons faire du temps périscolaire un véritable temps éducatif dans la continuité de l'école, en développant des activités culturelles, sportives et numériques de qualité, accessibles à tous les enfants.

Sur le plan **culturel**, nous renforcerons les partenariats avec la médiathèque, le conservatoire, la Graineterie et les associations locales afin de proposer des ateliers d'éveil artistique (théâtre, musique, arts plastiques, lecture, expression orale). L'objectif est de permettre aux enfants de découvrir différentes formes d'expression et de stimuler leur curiosité dès le plus jeune âge.

Sur le plan **sportif**, nous encouragerons des activités favorisant la coopération, la motricité et le bien-être, en lien avec les clubs locaux. Nous veillerons à ce que ces temps contribuent à la santé des enfants tout en développant les valeurs de respect, d'engagement et d'esprit d'équipe.

Sur le plan **numérique**, nous proposerons des ateliers adaptés à chaque âge : initiation à la programmation, sensibilisation aux usages responsables d'internet, découverte des outils de création (podcast, vidéo, médias numériques). Il s'agit de former des citoyens éclairés, capables de comprendre et maîtriser leur environnement numérique (avec un encadrement strict de la navigation avec des pare-feux).

Nous souhaitons accorder **une place particulière aux livres et à la lecture** dans les temps périscolaires, car ils constituent un levier fondamental de réussite scolaire, d'ouverture culturelle et de développement de l'imaginaire.



La lecture ne doit pas être cantonnée au seul temps scolaire : elle peut devenir un moment de découverte, de plaisir et de calme.

Par ailleurs, la qualité des activités dépend étroitement de la qualité des équipes. Nous mettrons en place un **plan de formation continue pour les animateurs**, incluant la gestion de groupe, l'inclusion des enfants à besoins spécifiques, la prévention des conflits et la posture éducative. La stabilisation des équipes sera également une priorité afin d'assurer une continuité éducative rassurante pour les enfants et les familles.

Enfin, nous proposerons une **programmation claire et lisible pour les familles**, communiquée en amont, avec des objectifs pédagogiques identifiés. Les parents doivent pouvoir comprendre le contenu des activités proposées, leur cohérence avec le Projet Éducatif de Territoire et leur complémentarité avec le temps scolaire.

Notre ambition est simple : faire du périscolaire un temps structuré, qualitatif et attractif, contribuant pleinement à l'épanouissement des enfants et à la sérénité des familles.

Question 6

Comment améliorer l'attractivité et les conditions de travail du périscolaire ?

Réponse :

L'attractivité et la qualité du service périscolaire reposent avant tout sur la compétence, la stabilité et la reconnaissance des professionnels qui l'animent. C'est pourquoi nous mettrons en œuvre un plan global structuré autour de quatre axes complémentaires.

Un véritable plan de formation continue

Nous instaurerons un programme annuel de formation pour les animateurs et personnels du périscolaire, incluant :

- La gestion de groupe et la prévention des conflits
- L'accompagnement des enfants à besoins spécifiques (handicap, TND, PAI)
- La prévention du harcèlement et des violences
- Les premiers secours et la sécurité des mineurs
- La posture éducative et la coopération avec les équipes enseignantes

Ces formations permettront de renforcer la qualité éducative du service et de sécuriser les professionnels dans l'exercice de leurs missions.

Une meilleure reconnaissance statutaire et professionnelle

Les métiers du périscolaire doivent être reconnus comme de véritables métiers éducatifs. Nous travaillerons à :

- Clarifier les missions et responsabilités
- Favoriser l'accès aux diplômes (BAFA, BAFD, BPJEPS...)



- Encourager les parcours de progression interne
- Valoriser l'expérience acquise dans les évolutions de carrière

La reconnaissance professionnelle est essentielle pour fidéliser les équipes et attirer de nouveaux talents.

La stabilisation des équipes

La continuité éducative est un facteur clé de confiance pour les enfants et les familles. Nous agissons pour :

- Limiter le recours excessif aux contrats très courts
- Favoriser des volumes horaires cohérents
- Améliorer la planification des plannings
- Réduire le turn-over

Des équipes stables permettent un meilleur suivi des enfants et un climat plus apaisé.

L'amélioration concrète des conditions de travail

Enfin, nous veillerons à :

- Adapter les taux d'encadrement lorsque cela est possible
- Améliorer les espaces dédiés aux animateurs
- Assurer un matériel pédagogique suffisant et en bon état
- Garantir un dialogue social régulier et constructif

Notre objectif est clair : offrir aux professionnels du périscolaire des conditions d'exercice dignes, structurées et valorisantes, afin qu'ils puissent pleinement remplir leur mission éducative au service des enfants de Houilles.

Question 7

Comment enrichir le PEDT ?

Réponse :

Le Projet Éducatif De Territoire (PEDT) ne doit pas être un document formel reconduit automatiquement : il doit devenir un véritable outil stratégique, construit collectivement et piloté dans la durée.

Nous proposons une **co-construction réelle et structurée** du PEDT avec l'ensemble des acteurs concernés :

- L'Éducation nationale (directions d'écoles, enseignants, inspection)
- Les services municipaux (éducation, jeunesse, sport, culture, CCAS)



- Les associations locales
- Les fédérations et représentants des parents d'élèves

Cette co-construction reposera sur des temps de concertation formalisés en amont, un diagnostic partagé des besoins et une définition claire des priorités pour le mandat.

Question 8

Position sur 1 ATSEM par classe de maternelle ?

Réponse :

Nous réaffirmons notre objectif d'atteindre une ATSEM par classe en maternelle, car leur présence est essentielle pour accompagner les apprentissages, garantir la sécurité des enfants et soutenir les enseignants dans la gestion du quotidien. Toutefois, nous sommes lucides sur les difficultés actuelles de recrutement qui touchent l'ensemble des collectivités : tension sur les concours, attractivité insuffisante des rémunérations, pénibilité du métier et concurrence entre communes. C'est pourquoi nous adopterons une stratégie réaliste et progressive, combinant renforcement du dispositif d'ATSEM volantes pour pallier les absences, amélioration des conditions de travail, développement de la formation et accompagnement vers la titularisation lorsque cela est possible. L'objectif n'est pas seulement d'afficher un principe, mais de garantir une présence effective, stable et durable auprès des enfants, dans un contexte de ressources humaines contraint.

Question 9

Comment réussir la modification de la carte scolaire ?

Réponse :

Toute évolution de la carte scolaire constitue un sujet particulièrement sensible, car elle touche directement à l'organisation des écoles, à la mixité sociale et à la confiance des familles. Elle ne peut donc être menée ni dans l'urgence ni sans une préparation rigoureuse. Nous nous engageons à anticiper les évolutions démographiques dès que les premières tendances sont identifiées, afin d'éviter des ajustements tardifs qui fragiliseraient les équipes pédagogiques et déstabiliseraient les familles. Cette anticipation devra s'appuyer sur une concertation structurée associant les directions d'école, les représentants des parents d'élèves, les services municipaux et l'Éducation nationale. Le partage des données et des projections permettra d'éclairer les décisions et d'en mesurer les conséquences avant leur mise en œuvre.

La transparence sera un principe central de notre méthode. Les critères retenus pour toute modification de la carte scolaire devront être clairs, publics et compréhensibles par tous. Ils pourront intégrer les effectifs prévisionnels, les capacités d'accueil des bâtiments, les contraintes matérielles liées à la restauration et au périscolaire, ainsi que les objectifs de mixité sociale. Les familles doivent pouvoir comprendre les raisons des décisions prises ; la lisibilité des choix est une condition essentielle pour préserver la confiance.



Enfin, nous veillerons à ce que la carte scolaire ne réponde pas uniquement à une logique arithmétique. Elle doit également préserver les équilibres démographiques et sociaux entre quartiers, maintenir la mixité au sein des établissements, garantir la cohérence des parcours scolaires et contribuer à un climat scolaire apaisé. Une modification mal calibrée peut accentuer les déséquilibres et fragiliser l'attractivité de l'école publique. Notre responsabilité sera donc d'agir avec prudence, vision à moyen terme et souci constant de l'intérêt général, afin de préserver la qualité et l'équilibre du service public d'éducation à Houilles.

Question 10

Quelles actions pour éviter d'autres fermetures de classes et la ségrégation scolaire ?

Réponse :

Nous mènerons une défense active et argumentée des écoles publiques auprès de l'Éducation nationale, en nous appuyant sur des données démographiques précises, sur l'évolution réelle des effectifs et sur les besoins spécifiques de nos établissements afin d'anticiper et, lorsque cela est possible, d'éviter les fermetures de classes. Cette mobilisation ne pourra toutefois être efficace qu'avec un service de la scolarité qui fonctionne efficacement. Compte tenu de ce que nous avons pu lire dans la presse ces derniers temps notre inquiétude est grande sur ce service et l'on espère que un retour à la normale notamment en ce qui concerne les effectifs d'agents. Il est également impératif que l'école publique demeure attractive pour les familles. Cela suppose d'investir dans la qualité des bâtiments, le confort thermique, le périscolaire, la restauration et le climat scolaire, afin de renforcer la confiance et de limiter les départs vers le secteur privé. En parallèle, nous veillerons au maintien d'une véritable mixité sociale entre les établissements, condition indispensable d'un service public équilibré et inclusif. La carte scolaire devra être pensée avec prudence pour éviter toute concentration des difficultés et préserver la cohésion entre les quartiers. Notre approche sera donc globale : défendre les moyens auprès de l'État, renforcer l'attractivité locale et protéger les équilibres sociaux qui font la richesse de l'école publique.

Question 11

Comment accompagner les projets comme les classes vertes ?

Réponse :

Nous nous engageons à maintenir un soutien financier clair et stable aux projets pédagogiques portés par les équipes enseignantes, qu'il s'agisse de classes vertes, de sorties culturelles, d'interventions artistiques ou scientifiques. Ces projets jouent un rôle essentiel dans l'ouverture culturelle des élèves, la cohésion de groupe et la motivation scolaire ; ils ne doivent pas devenir dépendants d'incertitudes budgétaires annuelles. Dans un contexte financier contraint, nous privilégierons une enveloppe identifiée et sécurisée, ainsi qu'une recherche active de cofinancements lorsque cela est pertinent. Cet engagement n'est pas théorique : plusieurs membres de notre équipe ont eux-mêmes bénéficié de ces dispositifs, soit en tant qu'élèves à Houilles, soit en tant que parents d'élèves oivillois accompagnant leurs enfants dans ces expériences. Nous mesurons donc concrètement l'impact positif que ces projets peuvent avoir sur le parcours scolaire et la confiance des enfants. Par ailleurs, nous travaillerons à simplifier les démarches administratives pour les équipes : clarification des procédures, délais de réponse raccourcis, interlocuteur municipal identifié et accompagnement en amont des projets. L'objectif est double : soutenir l'ambition pédagogique des



enseignants tout en leur permettant de se concentrer sur leur cœur de mission, sans surcharge administrative inutile.

Question 12

Quel projet pour favoriser l'apprentissage des langues étrangères ?

Réponse :

Pour favoriser l'apprentissage des langues étrangères, nous souhaitons agir à la fois sur le temps scolaire, le périscolaire et l'ouverture internationale de la ville. L'objectif n'est pas seulement d'initier les enfants à une langue, mais de leur donner le goût de l'altérité, de la culture et de la mobilité. Nous soutiendrons les dispositifs existants et encouragerons des interventions complémentaires en lien avec des associations culturelles, des locuteurs natifs ou des projets artistiques en langue étrangère.

Nous souhaitons surtout redonner toute sa place au **jumelage**, qui constitue un levier concret et vivant d'apprentissage linguistique. Les échanges avec nos villes partenaires ne doivent pas être symboliques : ils doivent devenir de véritables opportunités pédagogiques. Nous encouragerons les correspondances entre classes, les projets communs (échanges numériques, visio-rencontres, projets artistiques partagés) et, lorsque cela est possible, des séjours ou accueils réciproques. Le jumelage permet aux élèves de pratiquer la langue dans un contexte réel, de dépasser l'apprentissage théorique et de s'ouvrir à d'autres cultures.

Enfin, nous veillerons à ce que ces initiatives soient accessibles au plus grand nombre, afin que l'apprentissage des langues ne soit pas réservé à quelques-uns. En articulant partenariats locaux, projets périscolaires et dynamisation du jumelage, nous voulons faire des langues étrangères un véritable outil d'ouverture, de confiance et d'ambition pour les jeunes Ovillois.

Question 13

Que faire concernant le car scolaire vieillissant ?

Réponse :

Le car scolaire mis à disposition des écoles constitue aujourd'hui un point de vigilance important. Il n'existe qu'un seul véhicule pour l'ensemble des établissements et celui-ci est vieillissant. Plusieurs signalements ont fait état d'équipements dégradés — notamment des ceintures de sécurité cassées ou défectueuses — ce qui n'est pas acceptable pour un service destiné aux enfants. Même si des contrôles réglementaires sont réalisés, il est de notre responsabilité d'anticiper et d'assurer un niveau de sécurité irréprochable.

Nous engageons donc le remplacement progressif de ce car par un véhicule plus moderne, répondant pleinement aux normes de sécurité actuelles, mieux équipé (ceintures fonctionnelles, accessibilité renforcée, confort thermique) et moins polluant. Cette démarche s'inscrit dans une logique de transition écologique, en étudiant les solutions à faibles émissions adaptées aux usages municipaux.



Au-delà du simple remplacement, nous réfléchissons également à l'optimisation de son utilisation (planification, mutualisation, entretien préventif renforcé) afin de garantir un service fiable, sécurisé et durable pour l'ensemble des écoles de Houilles. La sécurité des élèves doit rester une priorité absolue.

Question 14

Propositions pour aider les enfants en décrochage scolaire ?

Réponse :

La lutte contre le décrochage scolaire ne relève pas uniquement de l'Éducation nationale : la commune a un rôle essentiel à jouer en matière de prévention, d'accompagnement social et de coordination des acteurs locaux. Si la responsabilité pédagogique appartient à l'État, la municipalité peut agir en amont et en complément, en créant un environnement propice à la réussite et en repérant les signaux faibles.

L'objectif est d'éviter que des difficultés ponctuelles ne deviennent des ruptures durables. Une commune ne peut pas se substituer à l'institution scolaire, mais elle peut créer les conditions d'un accompagnement coordonné, humain et réactif. C'est cette approche partenariale et préventive que nous voulons développer pour réduire le risque de décrochage et soutenir chaque jeune dans son parcours. Notre adage : « il faut tout un village pour éduquer un enfant ».

Question 15

Quel avis sur la cuisine centrale ?

Réponse :

Nous souhaitons consolider et pérenniser la cuisine centrale municipale, car elle constitue un outil stratégique pour garantir à la fois la qualité des repas servis aux enfants, la traçabilité des produits et la maîtrise des coûts pour les familles et la collectivité. Disposer d'une production en régie permet de contrôler l'origine des denrées, de privilégier progressivement les circuits courts, les produits bio et de saison, et d'adapter les menus aux besoins nutritionnels réels des enfants. C'est également un levier essentiel pour lutter contre le gaspillage alimentaire grâce à un pilotage fin des volumes et à un suivi quotidien.

Dans un contexte d'inflation alimentaire et de tension budgétaire, la cuisine centrale offre une capacité d'ajustement et de transparence que ne permet pas toujours l'externalisation. Elle favorise la stabilité des tarifs, notamment pour les familles les plus modestes, tout en garantissant un haut niveau d'exigence sanitaire. Nous veillerons donc à maintenir cet outil, à moderniser ses équipements si nécessaire et à accompagner les équipes afin d'assurer un service de restauration scolaire à la fois responsable, équilibré et durable.

Question 16

Comment améliorer la qualité des repas ?



Réponse :

Améliorer la qualité des repas servis aux enfants suppose d'agir à la fois sur la qualité nutritionnelle, l'origine des produits, les conditions de préparation et l'expérience globale du repas. Nous souhaitons renforcer progressivement la part de produits frais, locaux, de saison et issus de l'agriculture biologique, dans une logique réaliste et compatible avec les contraintes budgétaires. La traçabilité devra être renforcée afin que les familles puissent connaître l'origine des aliments et comprendre les choix opérés.

La qualité passe également par l'équilibre nutritionnel des menus, élaborés avec des professionnels, en veillant à la diversité alimentaire, à la découverte de nouvelles saveurs et à l'adaptation aux besoins spécifiques (allergies, régimes particuliers). La lutte contre le gaspillage alimentaire fera partie intégrante de cette démarche : ajustement des portions selon les âges, actions pédagogiques auprès des enfants et suivi régulier des quantités jetées.

Enfin, améliorer la qualité des repas, c'est aussi améliorer les conditions dans lesquelles ils sont pris : respect du temps de pause, niveau sonore maîtrisé, formation des équipes encadrantes pour accompagner les enfants dans un climat serein. Le repas du midi est un moment éducatif à part entière ; il doit être à la fois équilibré, convivial et porteur d'apprentissage. C'est l'objectif de la charte de la pause méridienne.

Question 17

Comment faire de la cantine un lieu de découvertes culinaires ?

Réponse :

Nous souhaitons faire de la restauration scolaire un véritable temps d'éducation au goût et d'ouverture culturelle. Le parrainage de menus par des chefs, des artisans locaux ou des producteurs permettra de donner du sens aux repas proposés et de valoriser les savoir-faire culinaires. Ces interventions pourront prendre la forme de présentations en classe, de rencontres avec les équipes de cuisine ou de journées thématiques mettant à l'honneur un produit, une région ou une tradition gastronomique.

La découverte des cultures culinaires sera également intégrée dans une logique pédagogique : proposer ponctuellement des menus inspirés de différents pays, accompagnés d'explications adaptées à l'âge des enfants, permet d'associer alimentation et ouverture au monde. Cette démarche contribuera à développer la curiosité, le respect de la diversité et l'éducation sensorielle.

Enfin, des fiches pédagogiques simples et accessibles pourront être mises à disposition des enseignants et des familles pour expliquer l'origine des produits, l'équilibre nutritionnel du menu ou les traditions culinaires associées. L'objectif est de transformer le repas en un moment d'apprentissage vivant, qui dépasse la simple fonction alimentaire pour devenir un temps de découverte et de partage.

Question 18

Comment rendre les cantines plus confortables et conviviales ?



Réponse :

Nous souhaitons améliorer significativement les conditions de prise des repas en travaillant à la fois sur l'aménagement acoustique, l'ambiance des espaces et l'accompagnement éducatif des enfants. Le niveau sonore dans les cantines est souvent une source de fatigue et de stress, tant pour les élèves que pour les personnels. Nous engagerons donc des améliorations matérielles lorsque cela est nécessaire : installation de panneaux ou plafonds acoustiques, matériaux absorbants, réorganisation des flux et meilleure répartition des groupes afin de réduire la réverbération et le bruit ambiant.

Au-delà de l'aménagement technique, nous voulons créer un cadre plus convivial et apaisé, en soignant l'organisation des tables, la fluidité du service et la formation des équipes encadrantes pour favoriser un climat respectueux. Le temps du repas doit être un moment de détente, non une source de tension.

Dans cette logique, nous mettrons en place une **charte de la pause méridienne**, élaborée avec les équipes et expliquée aux enfants, définissant des règles simples de respect mutuel et de gestion du bruit. Un outil pédagogique de mesure sonore pourra être installé dans les réfectoires, avec un système de LED passant progressivement au rouge lorsque le niveau sonore devient excessif. Il ne s'agit pas d'un dispositif punitif, mais d'un repère visuel collectif permettant aux enfants de prendre conscience du bruit généré et d'apprendre à s'autoréguler. Cette approche éducative et progressive vise à rendre la cantine plus confortable, plus sereine et plus respectueuse pour tous.

Question 19

Projet pour améliorer les bâtiments scolaires (isolation, canicules...) ?

Réponse :

Nous ferons de la rénovation thermique des écoles une priorité du mandat, car le confort des élèves et des équipes éducatives ne peut plus être laissé au hasard face aux épisodes de fortes chaleurs et aux exigences énergétiques actuelles. Il s'agira d'engager un programme pluriannuel portant sur l'isolation des toitures et des façades, le remplacement des menuiseries lorsque nécessaire, l'amélioration de la ventilation et la mise en place de protections solaires adaptées. L'objectif est double : améliorer immédiatement le confort d'apprentissage et réduire durablement la consommation énergétique des bâtiments (en limitant notamment le recours à des climatisations énergivores).

Un suivi régulier des températures dans les classes pourra être mis en place afin de disposer de données objectives et d'orienter les priorités d'intervention. Mesurer permet d'agir efficacement et d'évaluer les progrès réalisés.

Dans le cadre de la transition écologique, nous étudierons également l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments lorsque leur configuration le permet, afin de produire une partie de l'énergie consommée et de sensibiliser les élèves aux enjeux énergétiques. Plus largement, l'adaptation climatique passera aussi par la végétalisation des cours (cours Oasis), la désimperméabilisation des sols et la création d'îlots de fraîcheur. Notre ambition est d'inscrire les écoles de Houilles dans une logique durable, alliant confort, responsabilité environnementale et maîtrise des dépenses publiques.



Question 20

Réaménagement des cours d'école ?

Réponse :

Nous engagerons un déploiement progressif de cours dites « oasis », en privilégiant une transformation raisonnée et concertée avec les directions d'école et les équipes éducatives. Aujourd'hui, de nombreuses cours sont très minérales, fortement bétonnées, ce qui accentue les effets de chaleur en période estivale et limite les possibilités d'usages pédagogiques. La désimperméabilisation des sols permettra de réduire les îlots de chaleur, de favoriser l'infiltration naturelle des eaux de pluie et d'améliorer le confort global des élèves.

La végétalisation constituera un axe central de cette transformation : plantations d'arbres d'ombrage, création d'espaces verts, installation de zones calmes et d'espaces pédagogiques (petits potagers, coins nature). L'objectif est d'offrir aux enfants des lieux plus apaisés, plus inclusifs et adaptés à différents types d'activités — jeux dynamiques, moments de détente, apprentissages en extérieur.

Cette évolution ne sera pas uniforme ni brutale : elle s'inscrira dans un plan pluriannuel tenant compte des contraintes budgétaires et techniques. Chaque projet devra être adapté à la configuration de l'école concernée et conçu comme un outil éducatif à part entière. Les cours oasis ne sont pas seulement un aménagement paysager ; elles participent à l'adaptation climatique, au bien-être des enfants et à l'apprentissage concret des enjeux environnementaux.

Question 21

Mesures pour la défense de l'environnement ?

Réponse :

Nous souhaitons inscrire la transition écologique dans une démarche pédagogique concrète et accessible aux enfants. Les écoles et les temps périscolaires sont des lieux privilégiés pour transmettre des habitudes durables. Cela passera par des actions éducatives régulières adaptées à chaque âge : ateliers sur le tri des déchets, compréhension du cycle de l'eau, sensibilisation à la réduction du gaspillage alimentaire, ou encore découverte des énergies renouvelables.

Nous renforcerons les partenariats avec les associations environnementales locales, les structures spécialisées et les acteurs du territoire afin d'organiser des interventions en classe, des animations périscolaires ou des projets collectifs (jardins pédagogiques, opérations de nettoyage citoyen, défis énergie). L'objectif est de rendre les enfants acteurs et non simples spectateurs des enjeux écologiques.

La sensibilisation au tri et aux économies d'énergie devra également s'inscrire dans le quotidien des établissements : affichage pédagogique, suivi des consommations lorsque cela est possible, implication des élèves dans des démarches simples comme l'extinction des lumières ou la réduction des déchets. En combinant actions concrètes, partenariats associatifs (Range ta planète, Green'Houilles, etc.) et pédagogie du quotidien, nous voulons faire de l'école un lieu d'apprentissage vivant des comportements responsables.



Question 22

Faciliter les mobilités douces vers l'école ?

Réponse :

Nous mettrons en œuvre un plan global de sécurisation et d'encouragement des mobilités douces autour des établissements scolaires. Le dispositif « rue aux écoles » pourra être expérimenté, en concertation avec les riverains, aux heures d'entrée et de sortie, avec une fermeture temporaire de certaines voies afin de limiter la circulation automobile (sans l'interdire car nous sommes conscient du temps dont les parents disposent le matin) et de sécuriser les abords immédiats des écoles. Cette mesure vise à réduire les risques d'accident, à apaiser l'environnement et à favoriser un cadre plus serein pour les enfants et les familles.

En complément, nous développerons l'installation d'arceaux vélos supplémentaires, sécurisés et adaptés aux enfants, afin de faciliter le stationnement des vélos et trottinettes à proximité des établissements. La sécurisation des traversées piétonnes fera également l'objet d'un travail prioritaire : amélioration de la signalisation, renforcement de l'éclairage, aménagements de voirie lorsque nécessaire et coordination avec les services compétents pour adapter les plans de circulation.

Enfin, nous étudierons un dispositif de cofinancement pour l'achat de vélos, notamment pour les familles qui souhaitent privilégier ce mode de déplacement. Cette politique combinera sécurité, santé et transition écologique, en encourageant progressivement des trajets domicile-école plus autonomes, plus sûrs et plus respectueux de l'environnement.

Question 23

Liens entre équipements municipaux et écoles ?

Réponse :

Nous souhaitons renforcer de manière structurée les liens entre les écoles publiques et l'ensemble des équipements culturels, sportifs et associatifs municipaux, afin de créer une véritable continuité éducative sur le territoire. La médiathèque, le conservatoire, les équipements sportifs, les salles d'exposition ou encore les structures jeunesse ne doivent pas fonctionner en parallèle de l'école, mais en complémentarité.

Concrètement, cela pourra se traduire par des parcours culturels organisés tout au long de l'année scolaire, des créneaux dédiés aux écoles dans les équipements municipaux, des projets artistiques ou sportifs co-construits avec les enseignants, ou encore des interventions d'acteurs associatifs en milieu scolaire et périscolaire. L'objectif est de permettre à chaque élève, quel que soit son milieu social, d'accéder à une offre diversifiée et de qualité.

Ce renforcement des liens contribuera également à mieux faire connaître les ressources locales aux familles, à favoriser la pratique régulière d'activités sportives ou culturelles et à valoriser le tissu associatif oivillois. En articulant école, équipements municipaux et associations, nous voulons construire un écosystème éducatif cohérent, ouvert et accessible à tous les enfants.



Question 24

Comment rapprocher associations et équipes éducatives ?

Réponse :

Nous souhaitons organiser des temps de rencontre formalisés et réguliers entre les équipes éducatives et les associations locales, afin de structurer les collaborations et d'éviter qu'elles ne reposent uniquement sur des initiatives individuelles. Trop souvent, les partenariats existent mais manquent de cadre ou de coordination. La commune a un rôle essentiel à jouer comme **facilitateur** : elle doit mettre en relation, créer les conditions du dialogue et simplifier les démarches.

Concrètement, nous pourrions organiser des forums annuels de présentation des associations aux directeurs d'école et aux enseignants, des réunions thématiques (sport, culture, environnement, citoyenneté) ou encore des temps d'échange en début d'année scolaire pour identifier les projets communs. La municipalité pourra également centraliser les propositions associatives et les rendre lisibles pour les établissements.

Il ne s'agit pas pour la commune de se substituer aux acteurs éducatifs, mais de fluidifier les échanges, de lever les obstacles administratifs et de coordonner les initiatives. En assumant ce rôle de facilitateur, la ville contribuera à enrichir l'offre éducative, à valoriser le tissu associatif local et à renforcer la cohérence des actions menées au bénéfice des élèves.

Question 25

Comment favoriser la pratique sportive et l'apprentissage du vélo et de la natation ?

Réponse :

Le développement du sport à l'école doit permettre à chaque élève, quels que soient son niveau ou son milieu social, de découvrir différentes disciplines, d'apprendre les règles du collectif et de développer sa confiance en lui. La commune peut faciliter l'accès aux infrastructures, coordonner les créneaux et encourager les partenariats entre enseignants et associations sportives.

Le soutien aux clubs locaux sera également déterminant : ils constituent un relais essentiel pour prolonger la pratique au-delà du temps scolaire. En valorisant leur action, en améliorant les équipements et en favorisant les rencontres inter-écoles ou inter-clubs, nous contribuerons à dynamiser la pratique sportive sur l'ensemble du territoire.

L'apprentissage du vélo fera l'objet d'une attention particulière, en lien avec les objectifs de sécurité et de mobilité douce. Des ateliers dédiés pourront être organisés pour permettre aux enfants d'acquérir les bases de l'autonomie et du respect des règles de circulation. De même, le maintien du sauv'nage reste une priorité, car il s'agit à la fois d'une compétence de sécurité et d'un levier d'égalité. Le sauv'nage permet d'évaluer l'acquisition d'un minimum de compétences pour assurer sa sécurité dans l'eau. Nous maintiendrons un nombre de maîtres-nageurs suffisant pour



que toutes les classes puissent y participer. Garantir l'accès à ces apprentissages fondamentaux participe pleinement à la santé, à la sécurité et à l'épanouissement des jeunes Ovillois.

Question 26

Actions en matière de citoyenneté ?

Réponse : La citoyenneté s'apprend et se vit au quotidien. Si les contenus pédagogiques relèvent de l'Éducation nationale, la commune peut contribuer à créer des espaces d'apprentissage concret de l'engagement et du vivre-ensemble.

Nous souhaitons :

- encourager les projets favorisant la participation des élèves à la vie de leur école et de leur ville (projets collectifs, initiatives solidaires) ;
- développer les passerelles entre les écoles et les associations locales afin de faire découvrir aux enfants les formes d'engagement existantes sur le territoire ;
- valoriser les actions solidaires, culturelles ou environnementales portées par les élèves ;
- proposer, sur les temps périscolaires, des activités favorisant la coopération, le respect et la responsabilité.

Notre approche repose sur une citoyenneté concrète, vécue et adaptée à l'âge des enfants.

Question 27

Mesures pour améliorer la sécurité dans et autour des écoles ?

Réponse :

Nous veillerons à renforcer la sécurisation des abords des écoles aux heures d'entrée et de sortie, en mobilisant la police municipale lorsque cela est nécessaire, mais également, selon les configurations, en désignant une personne référente dédiée à la sécurisation scolaire. L'objectif est d'assurer une présence visible et dissuasive aux moments où les flux sont les plus importants, afin de prévenir les stationnements dangereux, les traversées à risque et les incivilités.

La présence d'agents municipaux ou d'un référent identifié permettra non seulement de réguler la circulation et d'accompagner les enfants dans leurs traversées, mais aussi d'instaurer un dialogue avec les familles sur les comportements responsables aux abords des établissements. Cette approche devra être proportionnée et adaptée à chaque école, en fonction de sa localisation et des difficultés constatées.



La sécurisation des entrées et sorties s'inscrira dans une démarche plus globale : amélioration de la signalisation, sécurisation des passages piétons, expérimentation du dispositif « rue aux écoles » lorsque cela est pertinent, et coordination avec les services compétents. Notre objectif est clair : garantir un environnement sûr, apaisé et organisé autour des établissements, en combinant prévention, présence humaine et aménagement adapté.

Question 28

Mesures pour améliorer la prévention et l'éducation à la santé ?

Réponse :

Dans les écoles maternelles et élémentaires, la prévention en matière de santé doit être adaptée à l'âge des enfants et pensée dans une logique éducative progressive. La commune peut jouer un rôle complémentaire à celui de l'Éducation nationale en soutenant des actions de sensibilisation simples, concrètes et accessibles.

En matière de **santé mentale**, il ne s'agit pas de médicaliser l'école, mais de favoriser le bien-être émotionnel : apprendre à identifier ses émotions, développer l'estime de soi, encourager le respect et la coopération, prévenir les situations d'isolement ou de harcèlement. Des interventions adaptées pourront être proposées en lien avec des professionnels ou des associations spécialisées, ainsi que des formations pour les équipes périscolaires afin de mieux repérer les signaux d'alerte et orienter les familles si nécessaire.

Concernant la **santé physique**, des actions de sensibilisation pourront porter sur l'hygiène de vie, le sommeil, l'équilibre alimentaire et l'importance de l'activité physique régulière. Ces messages, adaptés à l'âge des élèves, pourront être intégrés dans les temps périscolaires ou lors de projets spécifiques.

Enfin, la **formation aux gestes de premiers secours** constitue un levier essentiel. Sans alourdir les programmes scolaires, des initiations adaptées aux enfants (alerter, protéger, réagir face à une situation simple) pourront être proposées, en complément des formations dispensées aux personnels municipaux. L'objectif est double : renforcer la sécurité et développer dès le plus jeune âge une culture de la solidarité et de la responsabilité.

Ainsi, en maternelle comme en primaire, notre approche reposera sur la prévention, la pédagogie et la coordination avec les équipes éducatives, dans le respect des compétences de chacun.

Question 29

Moyens pour prévenir les agressions à caractère sexuel en périscolaire ?

Réponse :

La protection des enfants, en particulier en maternelle et en primaire, impose une vigilance absolue et une organisation rigoureuse. Nous mettrons en place des **protocoles stricts et clairement formalisés** encadrant les temps périscolaires : procédures de recrutement renforcées, vérification systématique des antécédents conformément à la réglementation, règles précises concernant l'encadrement des groupes, les espaces d'isolement interdits et la traçabilité des incidents. Chaque agent devra connaître ses obligations et les circuits d'alerte.



La **formation du personnel** sera un axe central de cette prévention. Les animateurs et encadrants bénéficieront de modules spécifiques sur la protection de l'enfance, le repérage des situations à risque, la posture professionnelle et les conduites à tenir en cas de suspicion ou de signalement. L'objectif est de donner aux équipes des repères clairs, de sécuriser leurs pratiques et d'éviter toute zone d'ambiguïté.

Un **contrôle renforcé** des procédures sera assuré par la hiérarchie municipale, avec des points réguliers et un suivi documenté. En cas de situation préoccupante, la coopération avec les forces de l'ordre et les autorités compétentes sera immédiate et sans complaisance. La commune ne peut se substituer à la justice, mais elle a le devoir d'agir avec réactivité, transparence et fermeté.

Notre ligne de conduite est claire : tolérance zéro face aux atteintes à l'intégrité des enfants, prévention systématique et coordination étroite avec les institutions compétentes pour garantir un environnement sûr et protecteur.

Question 30

Comment lutter contre le harcèlement scolaire ?

Réponse :

La lutte contre le harcèlement doit commencer dès l'école primaire, avec des outils simples, accessibles et adaptés à l'âge des enfants. Nous proposons l'installation de « **boîtes Papillons** » dans les établissements, permettant aux élèves de signaler, de manière discrète et sécurisée, une situation de mal-être, d'intimidation, de violences faites ou vues ou de harcèlement. Ce dispositif offre une première porte d'entrée pour les enfants qui n'osent pas toujours s'exprimer à voix haute.

En complément, un **référént harcèlement** pourra être identifié au sein des services municipaux pour les temps périscolaires, en lien étroit avec les directions d'école. Son rôle sera de centraliser les signalements concernant les temps municipaux, de coordonner les réponses et de veiller à la cohérence des actions engagées. Il ne s'agit pas de se substituer aux équipes pédagogiques, mais d'assurer une continuité entre le temps scolaire et le périscolaire.

Le travail partenarial avec les équipes éducatives sera fondamental : échanges réguliers, partage d'informations dans le respect du cadre légal, actions de sensibilisation adaptées à l'âge des élèves, implication des familles lorsque cela est nécessaire. La prévention du harcèlement repose sur la cohérence des adultes et la rapidité d'intervention. En combinant dispositifs d'alerte, référent identifié et coopération étroite, nous voulons créer un environnement où chaque enfant se sent protégé, écouté et respecté.

Question 31

Comment prendre en compte les besoins des enfants en situation de handicap ?

Réponse :

La prise en compte des besoins des enfants en situation de handicap doit être structurée, coordonnée et suivie dans le temps. Nous nous appuyons notamment sur la **commission communale d'accessibilité**, qui constitue un outil



essentiel pour évaluer l'état des bâtiments publics, identifier les priorités d'aménagement et suivre la mise en conformité progressive des établissements scolaires. Cette instance devra être pleinement mobilisée pour établir un diagnostic précis des écoles, qu'il s'agisse d'accessibilité motrice, sensorielle ou cognitive.

Au-delà des aménagements matériels (rampes d'accès, signalétique adaptée, amélioration acoustique, éclairage, sanitaires conformes), la démarche devra intégrer une dimension organisationnelle : fluidité des déplacements, adaptation des espaces périscolaires, prise en compte des besoins spécifiques dans les projets de rénovation. Les travaux seront planifiés de manière pluriannuelle afin d'assurer une progression concrète et mesurable.

La commission d'accessibilité pourra également jouer un rôle de concertation, en associant représentants des parents, associations spécialisées et services municipaux, afin de garantir que les décisions prises répondent réellement aux besoins du terrain. L'objectif est clair : faire de l'accessibilité non pas une contrainte réglementaire minimale, mais une démarche active d'inclusion, permettant à chaque enfant de bénéficier d'un environnement scolaire pleinement adapté.

Au-delà des aménagements matériels, nous serons également attentifs à la qualité de l'organisation quotidienne. L'inclusion suppose une continuité entre le temps scolaire et le temps périscolaire, notamment dans la mise en œuvre des PAI et des notifications MDPH, afin d'éviter toute rupture d'accompagnement. Cela implique une coordination renforcée entre les équipes, une attention particulière à la formation des personnels municipaux et un dialogue régulier avec les familles pour ajuster les modalités d'accueil aux besoins spécifiques de chaque enfant.

Question 32

Formation des équipes périscolaires à l'inclusion ?

Réponse :

L'inclusion des enfants à besoins spécifiques, notamment ceux présentant des **troubles du neurodéveloppement (TND)** — tels que les troubles du spectre de l'autisme, les troubles DYS, le TDAH ou les troubles du langage — nécessite une montée en compétence des équipes périscolaires. Ces professionnels interviennent sur des temps essentiels de la journée (accueil du matin, pause méridienne, études, centre de loisirs) et doivent disposer d'outils adaptés pour accompagner chaque enfant dans un cadre serein et sécurisant.

Nous mettrons en place une **formation spécifique et régulière** des animateurs et encadrants pour la détection précoce, en partenariat avec des professionnels spécialisés et des associations compétentes (en cours de projet avec la CPTS). Ces formations porteront sur la compréhension des TND, l'adaptation des consignes, la gestion des situations de surcharge sensorielle, les stratégies d'apaisement, ainsi que la coordination avec les équipes enseignantes et les AESH lorsque cela est nécessaire. L'objectif est de donner aux agents des repères clairs et des pratiques concrètes, afin d'éviter les incompréhensions ou les situations de mise à l'écart involontaire.

Au-delà de la formation initiale, un appui continu pourra être organisé via un référent inclusion municipal, facilitant le partage d'expériences et l'accompagnement des situations complexes. L'inclusion ne doit pas reposer uniquement sur la bonne volonté des équipes : elle doit être structurée, outillée et soutenue par la collectivité. En investissant



dans la formation, nous affirmons que chaque enfant, quels que soient ses besoins, a pleinement sa place dans les temps périscolaires de la commune.

Question 33

Projets de mise aux normes accessibilité ?

Réponse :

Nous mettrons en œuvre un **plan pluriannuel de mise aux normes et d'amélioration de l'accessibilité** des établissements scolaires, afin de garantir une prise en compte complète des différents types de handicap : moteur, auditif, visuel et psychique. Cette démarche ne se limitera pas à une conformité réglementaire minimale ; elle visera à améliorer concrètement les conditions d'accueil et d'autonomie des élèves.

Sur le plan **moteur**, cela pourra inclure l'adaptation des accès (rampes, ascenseurs lorsque cela est possible), la mise aux normes des sanitaires, l'élargissement des circulations et l'aménagement des espaces périscolaires. Pour les handicaps **auditifs et visuels**, des améliorations de l'éclairage, de la signalétique, du balisage et de l'acoustique pourront être intégrées dans les projets de rénovation. Concernant les troubles d'ordre **psychique ou cognitif**, une attention particulière sera portée à l'organisation des espaces, à la lisibilité des repères et à la réduction des sources de stress environnemental.

Ce plan sera priorisé en fonction de l'état des bâtiments et des besoins identifiés, en lien avec la commission communale d'accessibilité et les acteurs concernés. Il s'inscrira dans une programmation budgétaire progressive et transparente, afin de rendre les avancées visibles et mesurables. L'objectif est clair : permettre à chaque enfant d'évoluer dans un environnement adapté, digne et inclusif, condition essentielle d'une école réellement accessible à tous.

Question 34

Accueil des enfants porteurs de handicap sur temps scolaire et périscolaire ?

Réponse :

L'accueil des enfants en situation de handicap doit être pensé de manière individualisée, en tenant compte des besoins spécifiques de chaque élève et de son projet personnalisé de scolarisation. La commune ne se substitue pas à l'Éducation nationale, mais elle a la responsabilité d'assurer la continuité de l'accompagnement sur les temps périscolaires (accueil du matin, pause méridienne, études, centres de loisirs), afin d'éviter toute rupture dans la prise en charge.

Nous veillerons à renforcer la **coordination avec les AESH** et les équipes pédagogiques, dans le respect du cadre réglementaire, afin de garantir une cohérence entre le temps scolaire et le temps municipal. Des échanges réguliers permettront d'adapter les pratiques, d'anticiper les difficultés et d'assurer une meilleure compréhension des besoins de l'enfant par l'ensemble des adultes qui l'encadrent.



Sur les temps périscolaires, un **accompagnement spécifique** pourra être organisé lorsque la situation le nécessite, avec des animateurs formés à l'inclusion et aux troubles du neurodéveloppement. L'objectif est d'offrir un environnement sécurisé, structuré et bienveillant, permettant à chaque enfant de participer aux activités proposées. Cette approche individualisée et coordonnée vise à garantir que l'inclusion ne soit pas théorique, mais réelle et effective dans l'ensemble des temps de la journée.

Question 35

Lien entre Éducation nationale et services municipaux sur l'inclusion ?

Réponse :

Nous mettrons en place une **instance de coordination régulière** entre les services municipaux et l'Éducation nationale, afin d'assurer une continuité éducative cohérente entre le temps scolaire et le temps périscolaire. Trop souvent, les échanges existent mais restent ponctuels ou informels ; nous souhaitons leur donner un cadre structuré, avec des rendez-vous planifiés et un ordre du jour partagé.

Cette instance pourra réunir les directions d'école, des représentants de l'inspection, les responsables municipaux de l'éducation et du périscolaire, ainsi que, lorsque cela est pertinent, le référent inclusion ou les services sociaux. Elle permettra d'aborder les sujets transversaux : climat scolaire, inclusion, sécurité, projets communs, organisation des temps périscolaires ou encore anticipation des évolutions d'effectifs.

L'objectif n'est pas de superposer des niveaux de décision, mais de fluidifier la communication, d'éviter les incompréhensions et d'anticiper les difficultés. Une coordination régulière renforce la réactivité face aux situations sensibles et favorise la cohérence des actions menées auprès des enfants. En instaurant ce cadre de dialogue structuré, la commune assume pleinement son rôle de partenaire de l'Éducation nationale au service de la réussite des élèves.

Question 36

Mesures pour l'inclusion des élèves non binaires et/ou LGBT ?

Réponse :

Nous mènerons une **lutte active contre toutes les formes de discrimination**, qu'elles soient liées au genre, à l'orientation sexuelle, à l'origine, au handicap ou à toute autre différence. L'école et les temps périscolaires doivent être des espaces sûrs, où chaque enfant se sent respecté, reconnu et protégé. La commune, dans le cadre de ses compétences, a un rôle à jouer pour favoriser un climat inclusif et prévenir toute forme d'exclusion ou de stigmatisation.

Cette démarche passera d'abord par la **formation des équipes municipales**, notamment les animateurs et personnels encadrants, afin de leur donner des repères clairs sur la prévention des discriminations, la posture professionnelle, la gestion des situations sensibles et l'accompagnement des enfants concernés. Il s'agit de permettre aux adultes d'intervenir avec discernement, fermeté et bienveillance.



Parallèlement, des actions de **sensibilisation adaptées à l'âge des élèves** pourront être proposées, en lien avec les équipes éducatives et les partenaires associatifs. Ces actions viseront à promouvoir le respect, l'égalité, la lutte contre les stéréotypes et la compréhension des différences. L'objectif n'est pas d'imposer des discours abstraits, mais de développer dès le plus jeune âge une culture du vivre-ensemble, fondée sur la dignité et l'égalité de tous.

Question 37

Quelle place budgétaire pour la Direction de l'Enfance et de l'Éducation ?

Réponse : La place pour cette direction est centrale notamment sur le plan politique comme cela vient d'être exposé et les budgets à venir iront également en suivant cette volonté. La place ne serait ce que budgétaire, est déjà significative (8 826 k € sur le budget 2024 en fonctionnement) notamment sur la restauration scolaire (1 643 K € RH Inclus) mais aussi et surtout sur les classes de découverte (2 619 K € RH inclus). Et bien entendu la partie RH sur tout le secteur est fondamentale sur tout le secteur (6 878 k €). Donc cette place budgétaire de la direction devra s'amplifier pour traduire les éléments de dynamique : une atsem par classe, repas de qualité, développement de la pratique sportive, qualité des activités péri et extra scolaires, actions de prévention et pour la partie investissements : remplacement du car scolaire, rénovations thermiques des bâtiments, cour Oasis.....

Question 38

Quelle enveloppe pour l'entretien des écoles ?

Réponse :

L'entretien au sens entretien du patrimoine est essentiel afin de conserver les bâtiments en bon état mais aussi et surtout pour les pérenniser dans le temps, les renforcer et souvent améliorer les conditions d'accueil. L'enveloppe globale prévue pour traverser le mandat dans ce domaine est de 9 M €.

Question 39

Priorités de rénovation et modernisation ?

Réponse :

Nous donnerons la priorité aux rénovations thermiques des établissements scolaires, car le confort des élèves et des équipes éducatives constitue une condition essentielle de la réussite éducative. Face aux épisodes de fortes chaleurs de plus en plus fréquents, l'amélioration du **confort d'été** sera un axe majeur : isolation des toitures et des façades, remplacement des menuiseries lorsque nécessaire, installation de protections solaires adaptées et amélioration de la ventilation. Ces interventions permettront à la fois de réduire les consommations énergétiques et d'assurer des conditions d'apprentissage plus stables et plus sereines.

Parallèlement, nous engagerons une **modernisation progressive des équipements pédagogiques**, afin de garantir un environnement adapté aux besoins actuels : mobilier renouvelé lorsque cela est nécessaire, amélioration des espaces de travail, équipements numériques cohérents et fonctionnels. Cette modernisation devra s'inscrire dans une logique de durabilité et de maîtrise budgétaire.



L'accessibilité constituera un volet transversal de ces rénovations. Chaque projet devra intégrer l'amélioration des accès, de la signalétique, de l'acoustique et de l'organisation des espaces pour répondre aux besoins des élèves en situation de handicap, qu'ils soient moteurs, sensoriels ou cognitifs. Notre ambition est de conjuguer performance énergétique, confort et inclusion, afin de faire des écoles de Houilles des lieux modernes, accessibles et adaptés aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Question 40

Position sur la dotation municipale par élève ?

Réponse :

Nous n'avons pas retrouvé le chiffre exact mais lors d'une discussion on nous a communiqué le chiffre de 25 € par élève en élémentaire. Si c'est vrai, c'est bas et il faudra viser 30 €. On pourra regarder avec vous si ce n'est pas le bon chiffre et ajuster notre budget.

Nous engagerons une réflexion sérieuse sur la revalorisation progressive de la dotation municipale allouée aux écoles, en tenant compte des contraintes budgétaires réelles de la collectivité. La dotation par élève constitue un levier important pour soutenir les projets pédagogiques, renouveler le matériel et accompagner les initiatives des équipes éducatives. Dans un contexte d'augmentation des coûts (fournitures, énergie, prestations), il est légitime d'examiner si les montants actuels restent adaptés aux besoins.

Toutefois, cette revalorisation devra s'inscrire dans une gestion responsable et maîtrisée des finances publiques. Elle pourra être envisagée de manière progressive, en fonction des marges budgétaires dégagées, des priorités définies et des efforts engagés parallèlement en matière d'investissement et d'entretien des bâtiments scolaires.

Notre approche sera transparente : analyse des besoins, dialogue avec les directions d'école et présentation claire des arbitrages. L'objectif est de renforcer progressivement les moyens pédagogiques tout en préservant l'équilibre financier de la commune, afin d'inscrire cet engagement dans la durée.

Question 41

Avis sur la tarification au quotient familial ?

Réponse :

Nous nous engageons à maintenir une tarification des services municipaux – notamment la restauration scolaire et le périscolaire – fondée sur le **quotient familial**, afin de garantir une contribution équitable des familles en fonction de leurs ressources. Ce principe est essentiel pour préserver l'égalité d'accès aux services publics et éviter que des contraintes financières ne deviennent un obstacle à la participation des enfants aux activités scolaires et périscolaires.

Dans un contexte d'augmentation des coûts de l'énergie et de l'alimentation, la tentation pourrait être de répercuter mécaniquement les hausses sur les tarifs. Nous ferons le choix de protéger en priorité les familles les plus modestes,



en évitant toute augmentation disproportionnée pour les tranches les plus basses. La solidarité doit rester au cœur de la politique municipale.

Ce maintien d'une tarification progressive suppose une gestion rigoureuse des dépenses et une recherche d'optimisation des coûts, afin de concilier justice sociale et responsabilité budgétaire. Notre objectif est clair : garantir l'accès de tous les enfants aux services municipaux, sans discrimination liée aux revenus, et préserver le pouvoir d'achat des familles.

Question 42

Comment accompagner les familles les plus fragiles ?

Réponse :

Nous renforcerons l'accompagnement des familles les plus fragiles en mobilisant pleinement le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), qui constitue un outil essentiel de solidarité locale. Le CCAS pourra intervenir pour orienter les familles vers les aides existantes, proposer un accompagnement personnalisé en cas de difficultés ponctuelles et faciliter l'accès aux dispositifs municipaux ou partenariaux. L'objectif est d'éviter que des situations financières complexes ne se traduisent par une rupture d'accès aux services essentiels pour les enfants.

Parallèlement, nous veillerons au maintien de tarifs accessibles pour la restauration scolaire, le périscolaire et les activités municipales, en conservant une logique progressive et protectrice pour les revenus modestes. L'enjeu est de préserver l'égalité d'accès aux services publics locaux, tout en assurant une gestion responsable des finances communales.

Cet accompagnement renforcé reposera sur la discrétion, la réactivité et la coordination entre les services municipaux. La solidarité ne doit pas être un principe abstrait : elle doit se traduire par des solutions concrètes et adaptées aux réalités des familles ovilleuses.

Question 43

Égalité de traitement entre école publique et privée ?

Réponse :

Nous appliquerons strictement le cadre légal en vigueur concernant les écoles privées sous contrat d'association avec l'État. La commune a l'obligation de contribuer à leur fonctionnement pour les élèves domiciliés sur le territoire, selon des règles précises définies par le Code de l'éducation. Cette participation financière ne relève donc pas d'un choix politique discrétionnaire, mais d'une obligation encadrée juridiquement.

Notre position est claire : nous respecterons scrupuleusement la loi, ni plus ni moins. Les montants versés seront calculés de manière transparente, sur la base des coûts constatés pour les élèves des écoles publiques, conformément aux textes applicables. Il n'est pas question de créer un traitement différencié arbitraire, mais d'assurer une application équitable et conforme aux règles nationales.



Dans le même temps, nous affirmons notre attachement prioritaire à l'école publique, qui constitue le cœur du service public d'éducation. Le respect du cadre légal vis-à-vis des établissements privés sous contrat s'inscrit donc dans une démarche de responsabilité institutionnelle, tout en maintenant notre engagement central en faveur du développement et de la qualité des écoles publiques de la commune.

Question 44

Quelle place concrète pour les parents d'élèves ?

Réponse :

Nous affirmons que les parents d'élèves sont des membres à part entière de la communauté éducative. Leur implication contribue à la réussite des enfants et à la qualité du dialogue autour de l'école. C'est pourquoi nous instaurerons une concertation régulière et structurée avec leurs représentants, à travers des réunions formalisées, des temps d'échange thématiques et des bilans annuels sur les sujets municipaux liés à l'éducation (restauration, périscolaire, travaux, sécurité).

Cette concertation devra être sincère et constructive : les informations importantes devront être partagées en amont, les décisions expliquées et les retours des parents réellement pris en compte. Il ne s'agit pas d'une consultation formelle, mais d'un dialogue continu permettant d'anticiper les difficultés et d'améliorer les dispositifs existants.

Afin de faciliter l'engagement associatif, nous étudierons également la possibilité de mettre à disposition un **local dédié** aux associations de parents d'élèves, dans la mesure des capacités municipales. Disposer d'un espace identifié permettrait d'organiser des permanences, de préparer des actions et de renforcer la visibilité de leur rôle. En reconnaissant concrètement leur place, nous voulons renforcer la coopération entre la commune, les équipes éducatives et les familles au service des enfants.

Question 45

Quelles formes de concertation avec les parents ?

Réponse :

Nous mettrons en place des **réunions annuelles formalisées** avec les représentants des parents d'élèves, afin de créer un cadre de dialogue stable, prévisible et constructif. Ces rencontres permettront de faire un point sur les sujets municipaux liés à l'éducation (périscolaire, restauration, travaux, sécurité, tarification), de présenter les projets à venir et de recueillir les retours du terrain. L'objectif est d'instaurer une relation de confiance fondée sur la transparence et l'anticipation, plutôt que sur des échanges ponctuels liés à des situations d'urgence.

Au-delà de ces temps de concertation, nous souhaitons créer un **observatoire local de la politique familiale**, rattaché au CCAS, associant élus, services municipaux et représentants des parents. Cet observatoire aura pour mission d'analyser les besoins des familles oivilloises, d'évaluer l'impact des dispositifs existants et de formuler des propositions d'amélioration. Il pourra s'appuyer sur des données objectives (fréquentation des services, évolutions démographiques, retours qualitatifs) afin d'éclairer les décisions municipales.



Cette double démarche — concertation régulière et observatoire structuré — permettra d’inscrire la politique éducative et familiale dans une logique d’écoute, d’évaluation et d’adaptation continue, au service des enfants et des parents de la commune.

Question 46

Quelle enveloppe pour les associations de parents ?

Réponse :

Le montant de la subvention éventuellement attribuée à la FCPE sera examiné dans le cadre habituel d’instruction des demandes associatives, au même titre que pour l’ensemble des associations de la commune. Les décisions seront fondées sur des critères objectifs : nature et qualité des projets proposés, intérêt local, nombre de bénéficiaires concernés, cohérence avec les priorités municipales et situation financière de l’association.

Il ne serait ni responsable ni conforme aux principes d’égalité de traitement de s’engager par avance sur un montant précis. Les subventions municipales doivent être attribuées de manière transparente, dans le respect des capacités budgétaires de la collectivité et selon une procédure claire.

Notre engagement est donc celui de l’équité et de la cohérence : examiner chaque projet avec attention, soutenir les initiatives utiles aux familles et aux enfants, et inscrire les décisions dans une gestion rigoureuse et équilibrée des finances publiques.

Question 47

Comment aider à organiser les 70 ans de la FCPE ?

Réponse :

À l’occasion des 70 ans de la FCPE locale, la commune pourra examiner, comme pour toute association du territoire, les modalités d’un accompagnement adapté et conforme aux règles en vigueur. Cela pourra inclure la **mise à disposition d’une salle municipale**, dans la limite des disponibilités et selon les procédures habituelles, ainsi qu’un soutien logistique proportionné (communication via les supports municipaux, prêt éventuel de matériel, appui organisationnel si nécessaire).

Notre approche sera équitable et transparente : chaque association bénéficie du même cadre de traitement, fondé sur l’intérêt local de l’événement et le respect des règles d’utilisation des équipements publics. La FCPE joue un rôle important dans la vie éducative de la commune, et un anniversaire marquant comme celui-ci mérite d’être valorisé.

Dans cet esprit, nous examinerons toute demande formalisée, en veillant à concilier soutien institutionnel, respect des capacités municipales et égalité de traitement entre les associations oivilloises.